

Compte rendu de Conseil Municipal

Séance du 10 juin 2025

Nombre

de Membres en exercice

de Présents

date de la convocation : le 3 juin 2025

de Votants

L'an deux mil vingt-cinq, le dix juin à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame PLÉVER Marie-Laure, Maire.

Présents : M. BOTTRAS Thierry, Mme BOURNEUF Maryline, M. BUNAS Christophe, Mme CHARTRAIN Catherine, Mme DUPONT Aurélia, M. FERRAND Jean-François, M. FROGER Jonathan, Mme GARNIER Janique, M. GODET Alain, Mme GOUHIER Renée, Mme GRIMAL BLOT Aline, Mme GRISON Colette, Mme JARRY Laëtitia, Mme JONNEAUX Carine, Mme LAMIER Françoise, M. LEBERT Thierry, M. LECESVE Loïc, M. PATAULT Laurent, Mme PLÉVER Marie-Laure, M. TORTEVOIS Jean-Louis, M. TOURNET Bernard et Mme VENARA Jacqueline

Absents ayant donné procuration : M. GOHAUD Mathieu à Mme DUPONT Aurélia, M. LEMONNIER Thierry à M. GODET Alain et M. MAUTIN Guillaume à Mme JARRY Laetitia
Excusés ou absents : Mme MAKRELOUFI Aline, et M. TRANSON Lionel

Secrétaire de Séance : M. PATAULT Laurent

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 12 mai 2025
- Fonctionnement :
 - o Gratuité salle Mélusine – élections municipales 2026
 - o Dédommagement en cas de perte de clés
 - o Recomposition de l'organe délibérant de la CDC Maine Saosnois
- Marchés publics :
 - o Achat d'une plateforme de jeux pour enfants
 - o Logiciel de gestion du pointage et de facturation cantine et garderie
 - o Avenant n°2 Approvisionnement en denrées alimentaires lots 1, 2 et 4
 - o Avenant n°2 Approvisionnement en denrées alimentaires lot 5
- Finances :
 - o Protocole d'accord transactionnel – travaux rue Saint André de Gelly
- Affaires et questions diverses

Le compte rendu du conseil municipal du 12 mai 2025 est adopté à l'unanimité.

1) Fonctionnement

DELIBERATION N°2025-53 GRATUITE DE LA SALLE MELUSINE POUR LES REUNIONS PUBLIQUES DES CANDIDATS DANS LE CADRE DES ELECTIONS MUNICIPALES DE 2026

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de mettre gracieusement à disposition de tout candidat aux élections municipales la salle Mélusine maximum 2 fois (soit une fois avant chaque tour) dans les 2 mois précédant les élections de 2026.

M. Bottras regrette que cela n'ait pas été fait en 2023.

Dans un souci d'équité entre candidat, le vendredi étant la dernière soirée avant les élections, est-il normal qu'une liste puisse organiser une réunion publique sans laisser la possibilité à un autre candidat de réagir ?

M. Bottras propose soit de ne pas organiser de réunion le vendredi soit de faire un tirage au sort entre les listes présentes, de façon à garantir une égalité de traitement entre tous les candidats.

Mme le Maire indique prendre note de la remarque et reviendra en conseil municipal sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité est favorable à la mise à disposition gracieuse de la salle Mélusine auprès de tous les candidats aux élections municipales, dans la limite de 2 fois dans les 2 mois précédant les élections de 2026.

DELIBERATION N°2025-54 DEDOMMAGEMENT EN CAS DE PERTE DE CLÉS

Mme le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un forfait pour le remboursement d'une clé perdue.

En effet, la Commune peut prêter des clés

- *aux associations locales pour l'utilisation de salles communales (salle St Sulpice, salle de convivialité, salle Mélusine)*
- *aux particuliers dans le cadre d'une convention de prêt de la salle Mélusine.*

Dans ce cadre, il peut arriver qu'un utilisateur perde une clé.

Mme le Maire précise que l'idée de la création de ce forfait est de responsabiliser les utilisateurs.

M. Bottras indique que le coût du forfait est assez élevé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose d'instituer un forfait de 50 euros en dédommagement d'une clé perdue.

Un titre de recette sera émis par la Collectivité au particulier ou à l'association utilisatrice de la salle et donc responsable de la perte.

DELIBERATION N°2025-55 RECOMPOSITION DE L'ORGANE DELIBERANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MAINE SAOSNOIS POUR 2026

Mme le Maire informe l'assemblée que, conformément aux dispositions du VII de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, les communes ont jusqu'au 31 août 2025 pour répartir les sièges des conseillers communautaires au sein de leur EPCI de rattachement, par un accord local. Il présente les différentes modalités d'application.

Cet accord doit être adopté par la moitié des conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population totale de l'EPCI ou par les deux tiers des conseils municipaux regroupant la moitié de cette même population totale.

Si un accord local est valablement conclu, un arrêté préfectoral constatera la composition qui en résulte. A l'inverse, si aucun accord local ne peut être conclu dans les délais et/ou selon les conditions de majorité requises, la composition est fixée par arrêté préfectoral selon les modalités de droit commun.

Cet arrêté pris au plus tard le 31 octobre 2025 entrera en vigueur lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux, c'est-à-dire en mars 2026.

La loi prévoit que le nombre de sièges et leur répartition peuvent être fixés selon deux modalités distinctes :

- soit, par application des dispositions de droit commun prévues aux II à VI de l'article L. 5211-6-1 du CGCT (1.1),



- soit, par accord local, dans les conditions prévues au I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT (1.2).

S'agissant de la Communauté de Communes Maine Saosnois, Mme le Maire présente la répartition des sièges figurant dans le tableau joint en annexe :

- *Pour la répartition de droit commun, le conseil comporterait 75 sièges*
- *Pour la répartition par accord local, le conseil comporterait entre 76 et 69 sièges*

Mme le Maire précise que les membres du bureau communautaire ont pu échanger sur ce point lors de leur séance du 28 avril dernier.

Mme le Maire indique que les conseillers communautaires de Bonnétable sont toujours présents en conseil Communautaire et en commission.

L'idée est de rester à l'identique au fonctionnement actuel et de conserver le même nombre de sièges.

Mme Jarry précise que c'était également l'avis des Maires présents à la réunion du bureau communautaire du 28 avril.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ***FIXE*** le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires de la Communauté de Communes Maine Saosnois tel qu'il s'appliquera après le renouvellement des conseils municipaux en mars 2026 sur la base de la répartition de droit commun

- ***AUTORISE*** le Maire à accomplir et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2) Marchés publics

Mme le Maire présente au conseil municipal 2 devis pour deux projets différents : cross park ou « ninja warrior ».

Les enfants du conseil municipal jeunes ont étudié les 2 propositions et ont voté à l'unanimité pour le projet de cross park.

DELIBERATION N°2025- 56 ACHAT D'UNE PLATEFORME DE JEUX POUR ENFANTS

Madame le Maire propose au conseil municipal d'accepter un devis de l'entreprise Créa jeu pour l'achat d'un jeu (structure cross park) pour les enfants dans le jardin public.

M. Bottras indique qu'il est dommage que ce ne soit pas une structure souple au lieu des graviers sous l'aire de jeux en face de l'aire de camping-car.

Ce type de revêtement est aux normes.

Le jeu devrait être installé durant l'été.

Le conseil municipal, à l'unanimité, propose de retenir le devis de Créa Jeu pour la somme de 39 459 € HT.

DELIBERATION N°2025-57 LOGICIEL – ACCUEIL PERISCOLAIRE ET RESTAURATION SCOLAIRE

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter un devis de la société Arpège pour le renouvellement de la licence du logiciel de gestion des pointages et de facturation pour l'accueil périscolaire et la restauration scolaire du 01/08/2025 au 31/12/2028 pour un montant de 11 939.20 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, propose de retenir le devis de l'entreprise Arpège pour la somme de 11 939.20 € HT.

DELIBERATION N°2025-58 AVENANT N°2 MARCHE D'APPROVISIONNEMENT DES DENREES ALIMENTAIRES – LOTS 1, 2 et 4 ESTIVIN BONAFRUIT



*Le conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,
Vu le code des marchés publics,
Vu le marché conclu avec l'entreprise Estivin Bonafruits en application de la délibération du conseil municipal n°2023-94 du 20/11/2023,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- De conclure l'avenant n°2 avec ESTIVIN BONAFRUITES pour les lots 1, 2 et 4 dont l'objet est la reprise de l'entreprise par Maine Fruits et donc un changement de RIB sans incidence financière*
- D'autoriser Mme le Maire à signer l'avenant n°2 ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution.*

DELIBERATION N°2025-59 AVENANT N°2 MARCHE D'APPROVISIONNEMENT DES DENREES ALIMENTAIRES – LOT 5 ESTIVIN BONAFRUITES

*Le conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,
Vu le code des marchés publics,
Vu le marché conclu avec l'entreprise Estivin Bonafruits en application de la délibération du conseil municipal n°2023-94 du 20/11/2023,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité*

- De conclure l'avenant n°2 avec ESTIVIN BONAFRUITES pour le lot 5 dont l'objet est la reprise de l'entreprise par Cap Marée et donc un changement de RIB, sans incidence financière*
- D'autoriser Mme le Maire à signer l'avenant n°2 ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution.*

3) Finances

DELIBERATION N°2025-60 PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL – TRAVAUX RUE SAINT ANDRE DE GELLY

En 2022, la commune de Bonnétable a passé commande de travaux d'assainissement auprès de la Sté DLE OUEST pour le renouvellement des réseaux d'eaux usées sur la commune de Bonnétable et dont une partie des travaux se situe dans la rue Saint André de Gelly longeant le mur de l'école privée.

La commune de Bonnétable a délégué la conception et le suivi des travaux à un maître d'œuvre, la société ARTELIA et a confié à la société Fondasol, les études géotechniques préliminaires et de conception.

Les travaux des réseaux d'assainissement de la commune ont débuté en fin d'année 2022 et sont arrivés au niveau de l'angle Nord-Ouest du mur de l'école à la fin du mois de décembre 2022.

En date du 10 janvier 2023, alors que les travaux de réalisation de tranchée de la société DLE OUEST étaient en cours au droit du mur, des désordres au mur de soutènement ont été relevés par le constat d'un déversement et apparition de fissures.

La société DLE OUEST a procédé en urgence au remblai de la tranchée ainsi qu'à la mise en place d'un confortement provisoire du mur par l'installation de plots béton et de butonnage en structure bois sur la voirie.

A la suite de cet évènement, les travaux en cours de la Sté DLE OUEST sur les réseaux ont été stoppés et la rue a été bloquée sur toute sa portion longeant le mur de l'école du Sacré Cœur.

Les experts mandatés par les parties ont procédé aux opérations d'expertise amiable et contradictoire et dans le cadre des investigations ont demandé la réalisation d'un diagnostic et avant-projet géotechnique à la Sté GEOLITHE.



Afin d'éviter les délais et frais d'une procédure d'expertise judiciaire, les parties et leurs experts se sont rapprochés pour établir un protocole transactionnel.

La présente délibération a donc pour objet d'approuver les termes du protocole d'accord transactionnel suivant le projet annexé à la présente.

Mme le Maire précise que l'idée est que les travaux aient lieu avant le 31/12/2025 sans aucune charge financière pour la Commune. Si les travaux ne sont pas réalisés avant le 31/12/2025, ce protocole sera caduc.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- *approuve les termes du protocole d'accord transactionnel avec MMA, la fondation La Cénomane, SMACL Assurances, La SMA BTP, DLE Ouest, MSIG Insurance, Artelia*
- *autorise Madame le Maire à signer le dit protocole*

4) Questions diverses

M. Bunas demande ce qu'il en est de la Maison Patry. Mme le Maire indique qu'une expertise a été réalisée et que des décisions seront à prendre prochainement. Aujourd'hui, Mme le Maire n'autorise aucun accès au bâtiment.

Mme le Maire demande s'il y a des questions concernant les décisions ci-dessous.
Il n'y a aucune question.

Mme le Maire remercie les services techniques pour leur travail. L'herbe pousse partout et vite, ce qui engendre donc beaucoup de travail pour les agents.

Mme Gouhier souhaite sécuriser les bacs à fleurs situés rue de la prairie. L'idée serait d'enlever les pattes et de les mettre au sol. M. Godet propose de les déplacer au niveau du passage piétons derrière l'aire de camping-car.

M. Bunas demande qu'un panneau soit mis devant les bacs en attendant leur enlèvement, afin d'assurer la sécurité des promeneurs.

M. Godet indique que la passerelle au jardin public est posée, il reste uniquement le plancher à poser.

M. Bottras demande si le jardin partagé prévu à cet endroit verra le jour. M. Godet indique que des plantations sont prévues à cet endroit avec la Ligue de Production des Oiseaux.

Mme le Maire indique que la Commune a reçu les Allemands dans le cadre du jumelage à l'Ascension. Ce fut un vrai moment de partage. Un lien très fort unit Bonnétable et Twistringen depuis des années. En 2027, aura lieu le 50ème anniversaire du jumelage à Bonnétable et en 2028 à Twistringen. Pour ce faire, un travail est en cours avec toutes les associations pour organiser un bel évènement.

Mme Dupont explique que 21 français sont partis à Horncastle dans le cadre du jumelage. Des difficultés sont réelles pour trouver des familles d'accueil et un travail va être engagé avec les comités de jumelage à proximité pour optimiser les frais.

Mme le Maire donne ensuite lecture des prochaines manifestations sur la commune :

- Théâtre « celle qui cool en moi » le 12/06 à 18h30 à la salle Mélusine
- La balade des 6 pattes le 14/06 au jardin public
- Cinéma « Des jours meilleurs » le 20/06 à 20h30 à la salle Mélusine
- Fête de la musique le 21/06 à partir de 18h Place du Marché
- Tirage au sort des jurés d'assises le 23/06 à 11h à la Mairie
- Don du sang le 23/06 de 15h30 à 19h30 salle Mélusine
- Festival Bonn zik du 27/06 au 25/07 au jardin public
- Concours de pétanque organisé par le tennis de table le 04/07 à 20h au terrain de pétanque
- La guinguette d'Henri et Paulette le 05/07 à partir de 18h au jardin potager



TABLE DES DECISIONS 2025

Date de la décision	N° de la décision	Intitulé	Attributaire	Montant HT
06/05/2025	DM 2025-150	Mission de contrôle - travaux de rénovation du stade Nonna Debonne	Labo des sols	8 296,00 €
06/05/2025	DM 2025-151	Fourniture et pose de caniveau - chemin de Beaulieu	Guitton Terrassement	6 335,00 €
06/05/2025	DM 2025-152	Travaux de rempierrement du trottoir - 55 rue du 11 novembre	Guitton Terrassement	2 790,00 €
06/05/2025	DM 2025-153	Travaux de busage et d'empierrement du chemin de la Chevrie	Guitton Terrassement	4 203,00 €
06/05/2025	DM 2025-154	Travaux de débarnage et de curage des fossés - routes de Torcé, de la Blairie et de la Cannetière	Guitton Terrassement	7 259,90 €
07/05/2025	DM 2025-155	Mission de coordination SPS - travaux de rénovation du stade Nonna Debonne	Pierre SPS	1 820,00 €
07/05/2025	DM 2025-156	Achat d'une serrure pour le gymnase et d'une mécanique de chasse d'eau pour le service technique	Setin	145,26 €
07/05/2025	DM 2025-157	Installation d'une alarme incendie, d'éclairage de sécurité et d'extincteurs dans le cabinet médical	Lleixa	1 209,00 €
07/05/2025	DM 2025-158	Travaux de désherbage de la voirie du 13 au 26/05/2025	Les Ateliers Brières & Gesnois	1 438,20 €
09/05/2025	DM 2025-159	Achat de fournitures pour le service technique	Chavigny	44,68 €
13/05/2025	DM 2025-160	Achat de fournitures administratives pour la mairie	Lyreco	81,18 €
14/05/2025	DM 2025-161	Remplacement d'une prise dans un coffret électrique au jardin public	Breteau	76,65 €
14/05/2025	DM 2025-162	Création d'un fossé, empierrement et nivelage - chemin de la Maltière	Savattier TP	8 357,90 €
14/05/2025	DM 2025-163	Achat de colle et de produits de nettoyage des véhicules	Zep	583,65 €
15/05/2025	DM 2025-164	Remplacement du réseau vétuste d'éclairage public - parking du Château	Citeos	1 321,62 €
15/05/2025	DM 2025-165	Achat d'un regard pour la voirie	Frans Bonhomme	86,29 €
16/05/2025	DM 2025-166	Remplacement d'une vitre arrière de véhicule	Carrosserie de Bonnétable	505,84 €
16/05/2025	DM 2025-167	Réparation d'une fuite d'eau à la cantine élémentaire	Liberge Maxime	120,00 €
16/05/2025	DM 2025-168	Nettoyage et entretien des gouttières de l'église	Freulon Stéphane	1 352,29 €
16/05/2025	DM 2025-169	Réparation de l'étanchéité sur le toit du gymnase	Freulon Stéphane	1 922,95 €
19/05/2025	DM 2025-170	Travaux de fixation d'un câble sur la façade de la maison des associations	Breteau	173,87 €
19/05/2025	DM 2025-171	Remplacement de pièces sur la balançoire de l'aire de jeux dans le jardin public	Proludic	151,80 €
20/05/2025	DM 2025-172	Achat de ronds à béton pour le festival d'été et de grillage serrurier pour le local pêche	Chavigny	227,54 €
21/05/2025	DM 2025-173	Achat de 100 chaises pour la salle Mélusine	AEB Conseil	2 609,00 €
23/05/2025	DM 2025-174	Remplacement d'une vitre de porte sur un véhicule	Carrosserie de Bonnétable	228,00 €
23/05/2025	DM 2025-175	Achat de fournitures pour travaux sur le réseau du jardin public pour le festival d'été	Frans Bonhomme	730,35 €
28/05/2025	DM 2025-176	Travaux de prolongement de canalisation des eaux traités - station de la Brancherie	Sogea Ouest TP	3 840,00 €
02/06/2025	DM 2025-177	Achat de 50 barrières étape	Mefran Collectivités	2 745,00 €
02/06/2025	DM 2025-178	Achat de 12 tables en bois et 24 bancs	Mefran Collectivités	3 726,44 €
02/06/2025	DM 2025-179	Remplacement de radiateurs à l'école maternelle	Breteau	1 214,31 €
02/06/2025	DM 2025-180	Achat d'une courroie pour le tracteur tondeuse Kubota	Hubert Agri	227,47 €

Mme le Maire informe le conseil de la réception du rapport d'expertise technique de l'autosurveillance par l'agence de l'eau. Ce dernier indique un résultat correct pour le système de collecte et de traitement des eaux usées.

M. Tortevois tient vivement à remercier la société STGS pour son travail, son suivi et sa réactivité. C'est un vrai service de proximité.

M. Bottras indique qu'il y a beaucoup trop d'affichages sur les barrières face au super U. Il y a des banderoles hors territoire. Si les barrières n'appartiennent pas à la Commune, elles seront enlevées, tout comme l'affichage des Communes éloignées.

M. Bottras indique que les balises au jardin public ne correspondent pas à la carte à l'entrée du jardin public. M. Godet indique que la carte à l'entrée du jardin public n'est plus bonne et est amenée à disparaître. Le nouveau balisage correspond aux cartes de randonnées créées par Maine Saosnois et vendues par l'office de tourisme.

Le balisage est actuellement en cours par l'association du cyclotourisme qui fait un gros travail bénévolement.

La commune va mettre en place l'Opération Tranquillité Vacances, en lien avec la police municipale, la gendarmerie et la participation citoyenne.

Des formulaires sont à disposition en Mairie et sur le site internet.

M. Ferrand tient à remercier les agents de la Commune pour la réparation rapide du panneau du souvenir français.

M. Lebert informe le conseil que la kermesse de l'école publique a été annulée. Il semblerait qu'il n'y ait pas assez de parents bénévoles.

Mme le Maire va poser la question à la Directrice.

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 7 juillet à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Vu pour être affiché le 17/06/2025,

A adopter au conseil municipal du 07/07/2025

Adoption du compte rendu lors du conseil municipal du 07/07/2025

Le maire, Marie-Laure PLEVER

Le secrétaire de séance, Laurent Patault

